

F-Lozère: Services d'architecture, d'ingénierie, de construction et services de conseils techniques connexes

2008/S 19-024449

AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

SECTION 1: POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Communaute de Communes du Pays de Lozère, Zone de Kerjean BP 10369, à l'attention de Gerard Corrignan, Président, F-56503 Lozère Cedex. Tél. 02 97 44 22 58. E-mail: ccpl@pays-lozere.com. Fax 02 97 44 29 68.

Adresse(s) internet:

www.ouestmarches.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle Les projets ou demandes de participation doivent être envoyés: Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S):

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE:

SECTION II: OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur "Esquisse +" pour la construction d'un centre aquatique.

II.1.2) Description succincte:

Enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage : 5 157 000 € HT La surface prévisionnelle du futur projet est d'environ 6600 m² dont 2100 m² bâtis et comprend : Accueil, administratif et personnel 179 m² Annexes baigneurs 274 m² Espaces couverts d'activités 1065 m² dont 250 m² de bassin sportif et 160m² de bassin ludique Espace soins du corps de 74 m² Locaux techniques 300 m² Aménagements extérieurs : Solarium minéral et végétal : 1250 m² Espaces d'accès et stationnement : 3200 m² Il est prévu que les travaux commencent au troisième trimestre de 2009, et s'étalent sur 18 mois. Missions confiées au titulaire : mission de base bâtiment avec mission EXE partielle et OPC.

II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV):

74200000.

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS:

L'équipe comprendra impérativement les compétences minimum ci-après : Architecture, Études structures, Études thermiques et fluides spécialité traitement d'air et d'eau des piscines, Économie de la construction, Acoustique, Aménagement extérieurs (paysager). Le groupement sera solidaire. Le mandataire sera obligatoirement l'entreprise ayant les compétences architectures. Il est interdit aux candidats, à l'exception

du bureau d'études acoustique, de se présenter en tant que membres de plusieurs groupements. Le non respect de cette clause entraînerait l'élimination des équipes concernées. Dossier de candidature à remettre:

a) Dossier administratif: - Lettre de candidature : liste des membres du groupement, avec leurs coordonnées, mentionnant clairement pour chacun des membres les compétences exigées et définies ci-dessus. Pour chacun des membres du groupement : - Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet. - Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (article 43 du CMP). - Présentation des moyens humains (effectifs, nature) et matériels (notamment informatiques). - Capacités financières : attestation d'assurance Responsabilité Civile. b) Dossier technique - Liste de références des 10 dernières années, avec mention de l'intitulé de l'opération, du maître d'ouvrage, du montant, de l'année et précisions concernant les missions exécutées et leur(s) auteur(s). Un fichier Excel type pourra être téléchargé sur le site de la Communauté de communes de Locminé. (www.pays-locmine.com - rubrique marchés). Ce formulaire devra impérativement être transmis complété sur support informatique type CD. - Une sélection de références présentées sur l'affiche format A2 (photos, plans, schémas, ...) : L'affiche présentera une sélection de références de projets lauréats ou de réalisations mentionnant les informations suivantes : intitulé de l'opération, maître d'ouvrage, montant, année et précisions concernant les missions exécutées et leur(s) auteur(s). - Une note méthodologique de l'équipe présentant la motivation de l'équipe, l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre et la méthodologie développée par l'équipe pour réaliser la mission. Les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités d'une ou plusieurs entreprises sous traitantes. Dans ce cas, le dossier de candidature devra contenir pour cette / ces entreprises les mêmes documents et renseignements que ceux demandés aux candidats eux mêmes, ainsi qu'un engagement de cette / ces entreprises d'intervenir si le marché est attribué au candidat. Critères de sélection des candidatures : pour sélectionner les 3 équipes concurrentes, il sera tenu compte des critères suivants : - Qualités des compétences réunies, Qualité de la composition de l'équipe (compétences, qualifications professionnelles), - Qualité architecturale des références présentées et du potentiel de conception architecturale exprimé par référence présentée, - Moyens humains, matériels, disponibilités et garanties financières de l'équipe, - Contenu de la note méthodologique (intérêt porté à la réalisation) et de la planche A2 (présentation du document).

III.2) **LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE:**

Oui.

Architecte.

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE CONCOURS:**

Restreint.

Nombre envisagé de participants: 3.

IV.2) **NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS:**

IV.3) **CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS:**

Concours sur Esquisse + . Les projets seront évalués selon les critères suivants : - La conception et l'organisation fonctionnelle des locaux (respect du programme), comptant pour 25 %, - La qualité technique du projet et le choix des matériaux, comptant pour 25 %, - La qualité architecturale et l'intégration dans le site, comptant pour 25 %, - L'adéquation entre l'estimation des concurrents et l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage, comptant pour 25 %.

IV.4) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**

S-08-02.

- IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**
Documents payants: non.
- IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation:**
27.2.2008 - 12:00.
- IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés:**
10.3.2008.
- IV.4.5) **Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés:**
Italien.
- IV.5) **RÉCOMPENSES ET JURY**
- IV.5.1) **Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s):**
Oui.
Nombre et montant des primes à attribuer: Les concurrents dont le projet ne sera pas retenu recevront une prime d'un montant de 32 000 € HT maximum. L'attributaire du marché percevra une prime de même montant qui viendra en déduction de sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'œuvre.
- IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants:**
- IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours:**
Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.
- IV.5.4) **La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**
Non.
- IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés:**
1. Le Président de la Communauté de Communes: Gérard Corrigan.
 2. Hervé Laudic, Conseiller Communautaire.
 3. Agnès Le Gougaud, Vice-Présidente.
 4. Denis Morvan, Vice-Président.
 5. Jean-Claude Bellec, Conseiller Communautaire.
 6. Raymond Laudrin, Conseiller Communautaire.
 7. La Présidente de l'Ordre des Architectes ou son représentant.
 8. Représentant de l'ordre des architectes.
 9. Représentant de l'ordre des architectes.

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES:**
Non.
- VI.2) **AUTRES INFORMATIONS:**
- a) Remise des candidatures: Le mode de transmission des candidatures choisi par la CCPL est le support physique papier. La CCPL acceptera toutefois les candidatures qui lui seraient transmises par voie électronique. Les candidatures remises sur support papier sont transmises dans les conditions suivantes: Le pli fermé devra comporter la mention «Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique du pays de Locminé - Ne pas ouvrir ». Il sera déposé contre récépissé, ou adressé par courrier en recommandé avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine. Les candidatures remises par voie électronique sont transmises selon les modalités suivantes: La remise s'effectue au travers de la plate-forme www.ouestmarches.com selon les règles d'utilisation de celle-ci. Les plis comportant les

caractéristiques suivantes ne seront pas acceptés : parvenus après l'heure limite, comprenant des formats de fichiers non autorisés, dans lesquels un virus sera détecté, transmises par un autre canal que la plate-forme. Les formats de documents acceptés sont les suivants : txt, rtf, doc, xls, pps, ppt, pdf, jpg, gif, dxf, dwg. Les documents à transmettre sont compressés en un fichier au format zip. Les candidatures doivent être signées au moyen d'un certificat de signature électronique. Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencées sur la liste établie par le ministre de la réforme de l'Etat (informations disponibles à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>). Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Les date et heure limites de remise des plis s'entendent du téléchargement achevé de l'intégralité du pli sur la plate forme. Les candidats sont invités à prévoir un délai suffisant pour la transmission. Copie de sauvegarde Les candidats qui remettent leur pli sous forme électronique peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD-ROM ou DVD-ROM). Les copies de sauvegarde sur support physique électronique sont soumises aux mêmes obligations relatives aux signatures électroniques que les documents transmis par voie électronique. Que la copie de sauvegarde soit remise sur support papier ou sur support physique électronique, les documents ou fichiers doivent être transmis dans dans une enveloppe cachetée transmise selon les mêmes modalités que les plis remis par dépôt sur place ou voie postale et portant la mention « nom de l'entreprise ou du mandataire – concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique du pays de Locminé - copie de sauvegarde - ne pas ouvrir ».. Attention : la copie de sauvegarde doit être réceptionnée au plus tard aux date et heure limite de remise des candidatures. Pour la réception des plis, le service sera ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. b) Modalités de financement et de paiement: Origine du financement: Fonds propres et Subventions de 2 000 000 € HT. Paiement sous forme d'acomptes et d'un solde selon les conditions fixées dans le cahier des charges. Délai global de paiement: 45 jours. Unité monétaire utilisée: l'euro. c) Procédure de recours: Instance chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien – 3, Contour de la Motte – CS44416, 35044 RENNES CEDEX Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-rennes@juradm.fr Téléphone : 02 23 21 28 28 Fax : 02 99 63 56 84. Introduction des recours: Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Référé précontractuel: article L551-I du CJA jusqu'à la conclusion du marché, et article R 421-1 et 3 du CJA; 2 mois à compter de la décision de rejet.

VI.3) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours:**

VI.3.2) **Introduction des recours:**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

25.1.2008.